

## La Parole du Rav Brand

« Ils mourront dans le désert et il n'en restera pas un, excepté Calev ben Yéfouné et Josué fils de Noun. Les filles de Tséloph'had, fils de Hépher, fils de Gilaad, fils de Makir, fils de Menaché... se présentèrent devant Moché... et dirent : Notre père est mort dans le désert... donne-nous une possession parmi les frères de notre père », (Bamidbar, 26,64 - 27,2).

« La demande des filles de Tséloph'had est juxtaposée à la mort des enfants d'Israël dans le désert, pour montrer que seuls les hommes de cette génération méprisèrent la terre d'Israël, mais les femmes la chérèrent et y réclamèrent leur part d'héritage », (Midrach, Rachi). Quelle est la nature de cet amour pour Erets-Israël, qui sans doute n'est pas à confondre avec le dessein de s'enrichir d'un lopin de terre ? Mais la justification de la juxtaposition montre que la demande des filles de Tséloph'had se passait à une autre période. On pourrait logiquement supposer qu'elle se passait lorsque Moché attribuait le territoire de Guilad, en Jordanie, à Makhir : « Les fils de Makhir, fils de Menaché, marchèrent contre Guilad, et s'en emparèrent ; ils chassèrent les Amoriens qui y étaient. Moché donna Guilad à Makhir, fils de Ménaché, qui s'y établit », (Bamidbar, 32, 39-40). En fait, Makhir avait plusieurs fils ; ceux dont les noms sont énoncés dans le 'Houmach, ont reçu leur héritage en Erets-Israël, et ceux dont les noms ne figurent pas dans le 'Houmach mais dans le Nakh, ont reçu leur part en Jordanie. Son fils Guilad est cité dans la Torah (Bamidbar, 26, 29), ainsi les six fils de Guilad : lézer, Helek, Asriel Chekhem, Chemida et Hefer (Bamidbar, 26, 30-32). Le territoire « Guilad » en Jordanie échoira aux autres fils de Makhir : « Makhir, premier-né de Ménaché et père de Guilad, avait eu Guilad et Bashan..., on donna par le sort une part aux autres fils de Ménaché, selon leurs familles, aux fils d'Aviézer, aux fils de Hélek, aux fils d'Asriel, aux fils de Chekhem, aux fils de Héfer, aux fils de Chemida... Il échut dix portions à Ménaché, outre le pays de Guilad et de Bashan, qui est de l'autre côté du Jourdain », (Yéhochoua, 17, 2-6). Les noms des autres fils de Makhir sont cités dans Divré Hayamim : « Ma'acha, femme de Makhir, enfanta un fils et l'appela du nom de Pérech ; le nom de son frère était

Chérech », (Chroniques, 1, 7, 16). Mais selon le Gaon de Vilna, ces deux garçons n'étaient pas les fils de Makhir, mais de la femme de Makhir d'un premier mariage ; les noms des autres sont probablement ceux-là : « Les fils de la demi-tribu de Ménaché habitaient dans le pays, depuis Bashan jusqu'à Baal Hermon et à Senir... Épher, Īcheï, Éliel, Azriel, Jérémie, Hodavia et Ya'hdiel ... », (Chroniques, 1, 5, 23-24).

Les filles de Tséloph'had ont vu que Moché attribua les territoires de Guilad et de Bashan à Makhir, et auraient aussi pu y réclamer la part de leur père, mais elles préférèrent la réclamer parmi l'héritage de leurs oncles, en Erets-Israël, et refusèrent en Jordanie. En fait, les sept nations qui habitèrent en Erets-Israël étaient les plus perverses de toutes les nations du monde (Rachi, Kidouchin, 68b). Cela est sans doute lié à la sainteté extrême de cette terre, qui exige un comportement adéquat. Comme l'explique le Ramban, (Vayikra, 18, 25), si les samaritains qui pratiquèrent l'idolâtrie n'étaient harcelés par les fauves qu'en Erets Israël, c'était à cause de cette sainteté. Or, nos Sages disent : « Plus que l'homme est grand, plus son mauvais penchant est grand, et pour cela, les érudits sont plus sujet à une agression du mauvais penchant que les ignares », (Soukka, 52a). De ce fait, le mauvais penchant agresse davantage les habitants d'Erets Israël. Les explorateurs et les hommes de leur génération redoutèrent justement ce mauvais penchant, et craignirent subir le sort des sept nations. Les femmes juives en revanche chérèrent cette sainteté. Elles suivirent Kalev et Yéhochoua qui s'écrièrent : « Le pays ... est un pays excellent.... Seulement, ne soyez point rebelles contre D-ieu », (Bamidbar, 14, 7-9), car D-ieu leur pardonnerait leurs fautes tant qu'il n'ait pas de rébellion ('Hafets-Haïm sur la Torah). Bien que les filles de Tzelof'had auraient dû réclamer leur part en Jordanie, selon le principe : « Une demande énorme sera refusée, et une demande modeste sera exhaussée », (Yoma, 80a), elles étaient désireuses d'hériter parmi leurs oncles, en Erets-Israël, par l'amour de la sainteté d'Erets-Israël.

Rav Yehiel Brand

## La Paracha en Résumé

- La Paracha de Matot commence par expliquer les lois du "Neder".
- Les Béné Israël se vengèrent du peuple de Midyan en les exterminant.
- Les tribus de Gad et Réouven proposent de s'installer en terre d'Israël, mais à l'est du Jourdain. Hachem accepta.
- La Torah détaille ensuite tous les campements des Béné Israël, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à l'arrivée en Israël.
- La Torah délimite la terre d'Israël à partager entre les tribus concernées et nomme un chef de tribu.
- Chaque tribu donnera 4 villes aux Léviim, afin qu'ils soient proches de chaque tribu, facilitant ainsi, le don de la dîme et l'enseignement de la Torah.
- Sur les 48 villes des Léviim, 6 d'entre elles seront des villes de refuge, permettant d'accueillir un tueur involontaire.
- Le livre de Bamidbar se conclut par l'histoire de l'héritage des filles de Tséloph'had.

## Enigmes

**Enigme 1 :** Sur quoi était écrit d'un côté : "David OuChlomo" et de l'autre " Yérouchalaïm Ir Hakodesh"?

**Enigme 2 :** Cinq machines textiles produisent cinq articles en cinq minutes. Combien de temps faudra-t-il à 100 machines pour fabriquer 100 articles ?

## Pour aller plus loin...

1) Pour quelle raison, le sujet des vœux à ne pas violer, a-t-il été enseigné par Moché en premier lieu aux princes des tribus d'Israël ? ('Hatam Sofer)

2) Quelle stratégie adoptèrent les rois Midyanim pour espérer échapper à la mort infligée par les bné Israël à la guerre (31-8) ? (Cha'ar bat Rabim)

3) Pour quelle raison, les descendants de Gad ont-ils dit « Na'hnou na'avor 'haloutsim » (nous passerons en armes) et non « ana'hnou », en omettant donc le « alef » de "ana'hnou" ? (Rabbénu Bé'hayé)

4) Pour quelle raison, une partie de la tribu de Ménaché hérita d'un domaine situé de l'autre côté du Jourdain et d'un autre en terre d'Israël ? (Midrach Rabba)

5) Par le mérite de qui, la manne tomba à Alouch (33-13) ? (Alé Déché)

6) Quel tueur précisément est-il exilé vers les villes de refuge (35-11) ? Quel terme fait allusion à cela ? (Or Ha'hama selon le Maharcha)

7) Pour quelle raison est-il écrit (36-11) : « vatiyéna » avec un « hé » à la fin et non pas un noun sofite simplement ? (Likouté Batar Likouté)

Yaacov Guetta

Pour dédicacer un numéro ou pour recevoir *Shalshelet News* par mail ou par courrier, contactez-nous : [shalshelet.news@gmail.com](mailto:shalshelet.news@gmail.com)

## Halakha de la Semaine

### Consommation de viande

La coutume la plus répandue est de ne pas consommer de viande entre Roch 'hodech Av (non inclus pour les séfarades) et Ticha Béav [Voir Ch. Aroukh 551,9 avec Michna Beroura et le 'Hida dans « Moré Etsba » ot 233].

Voici certains cas où l'on peut faire abstraction de cette coutume :

**A)** Personne dont la santé est fragile et à qui le médecin recommande donc de manger de la viande.

**B)** Enfants qui n'ont pas conscience du deuil [Or Letsion 'helek 1 siman 38 à l'encontre du Michna Beroura 551,70].

**C)** Au cours d'une séoudate mitsva (Brit mila, Pidyon, Bar mitsva, Siyoum d'un traité ...)

[Rama 551,10; Voir aussi Hazon Ovadia page 174, et 190 a 200]

**D)** Aussi, certains décisionnaires autorisent les restes de la viande de Chabbat.

D'autres se montrent plus rigoureux et ne permettent ces restes de viande qu'aux enfants, ou même aux adultes s'il est impossible de conserver ces restes de viande pour après le 9 Av.

Toutefois, même selon l'opinion plus rigoureuse, ceux qui ont pour habitude de manger de la viande à la séouda de "mélavé malka" pourront en consommer selon leur coutume. [Moed kol 'hai siman 10,20; Torat hamoadime perek 5,46]

David Cohen

## La Voie de Chemouel

### Les prémices d'Haman

Le chapitre précédent s'est conclu sur la débâcle des Philistins. Fort de cette victoire, Chaoul en profita pour consolider sa royauté. Il abattit ainsi l'un après l'autre les pays ennemis aux abords de son territoire. Le prophète Chemouel vint lui rappeler alors la raison de sa nomination : c'est avec Amalek qu'il doit entrer en guerre. Effectivement, la Guemara (Sanhédrin 20b) explique qu'à leur entrée en Terre sainte, trois tâches incombaient respectivement aux Israélites : nommer un roi, anéantir Amalek et construire le Temple. L'élection de Chaoul a donc enclenché ce processus et il était temps de passer à la deuxième étape.

Toutefois, Chemouel met en garde le roi. Il doit impérativement obéir à tout ce qu'il s'apprête à lui dire, même si cela lui semble étrange. Comme on l'a vu la semaine dernière, au vu de la gravité du comportement des Amalékim, D.ieu ne pouvait en épargner aucun. Par l'intermédiaire de son prophète, Il ordonne donc à Son oint de supprimer tout le peuple, y compris les femmes, les enfants et même les bêtes. Rachi rapporte qu'ils étaient experts en sorcellerie. Nombre d'entre eux aurait ainsi pu se transformer en animal et se dissimuler dans le troupeau. Raison pour laquelle rien ne devait subsister. Seulement, Chaoul ignorait cette information et c'est ce qui le conduira à sa perte. La Guemara rapporte ainsi qu'Haman, célèbre persécuteur des juifs (Pourim), avait pour ancêtre Agag, roi d'Amalek. Ce dernier conçut un enfant avant de mourir, grâce au court répit que lui accorda Chaoul. Et c'est ainsi que des générations plus tard, Haman fit son apparition (voir Méguila 13a).

Mais revenons maintenant à Chaoul. Avant d'engager le combat, il conseille aux descendants de Yitro de se mettre à l'abri. Ceux-ci vivaient parmi les Amalékim. Par égard pour leur ancêtre, le seul de sa génération à s'être allié à notre peuple, Chaoul fit en sorte qu'ils ne soient pas affectés par les hostilités. Il revendique ensuite des terres appartenant à Amalek ce qui déclenche la guerre. Selon le Malbim, cela fut la première erreur de Chaoul. Il n'aurait pas dû chercher un prétexte pour les attaquer mais se conformer à ses instructions en les exterminant directement. La Guemara dans Yoma (22b) semble aller dans ce sens. Elle rapporte ainsi que Chaoul avait également beaucoup de mal à appréhender la logique d'un tel massacre. Intervient alors un personnage qui sera récurrent par la suite : Doég l'Edomi. Il fait partie des rares qui n'auront jamais accès au monde futur (Sanhédrin 90a). Nous verrons au cours des prochaines semaines pourquoi.

Yehiel Allouche

## Aire de Jeu

Mon 1er l'ultime coup aux échecs,

Charade

Mon 2nd soustrait,

Mon 3ème est un possessif,

Mon 4ème est : "savoir", conjugué,

Mon tout nous permet de nous mettre à niveau avec Israël.

**Jeu de mots** Négocier avec un primeur porte toujours ses fruits.

### Devinettes

- 1) Pour la guerre contre Midyane, Moché a demandé à ce que ce soit des « anachim » qui fassent la guerre. Quel est le sens de ce mot ? (Rachi, 31-3)
- 2) Pour cette guerre, il y avait quelque chose de particulier concernant les participants. Quoi donc ? (Rachi, 31-4)
- 3) Pourquoi la Torah nous précise t-elle que Bilam a été tué par un glaive ? (Rachi, 31-9)
- 4) « Ils voyagèrent de 'Hatsérot à Ritma. Pourquoi cette étape est-elle appelée « Ritma » ici. Pourtant, plus haut (13-2 et 32-8), elle est appelée « Kadèche Barnéa » ! (Rachi, 33-18)
- 5) Quelle chose a disparu lorsque Aaron est niftar ? (Rachi, 33-40)
- 6) Pour être exilé en ville de refuge, celui qui tue involontairement doit remplir une condition importante. Laquelle ? (Rachi, 35-23)

## Réponses aux questions

- 1) Car il est courant que les leaders, les chefs d'un parti ou d'une nation font des vœux, émettent des promesses (particulièrement avant la période d'élection) qu'ils ne respectent généralement pas.
- 2) L'expression « al 'haleléhèm » (sur leurs cadavres) nous enseigne que les rois se firent passer pour morts, en se cachant parmi les victimes tuées à la guerre, espérant prendre ainsi la fuite. Or, les bné Israël comprenant leur stratagème, finirent par les trouver et les tuer.
- 3) Se sachant forts et vaillants combattants, les bné Gad dotés d'une grande humilité, se réduisirent à leurs propres yeux, à l'instar de Moché et Aharon déclarant « Na'hnu ma » (que représentons-nous) en omettant aussi le « alef » (le alef incarne donc l'égo, le Ani).
- 4) Car c'est Ménaché, le fils de Yossef, qui entraîna (suivant l'ordre de son père) la déchirure des vêtements des frères de son père lors de l'épisode de la coupe qu'il introduisit dans le sac de Binyamin. La part accordée à la tribu de Ménaché fut donc aussi « déchirée », coupée en deux.
- 5) Par le mérite de Sarah. En effet, le lieu « Alouch » rappelle par son nom, le terme « louchi » employé par Avraham demandant à Sarah : « louchi vaassi ougote » (pétris et fais des matsot pour nos invités). De plus, la valeur numérique de yiska (95) (autre nom de Sarah) est la même que celle du mot « hamanne ».
- 6) Il est écrit « vénass chama harotséa'h » (là-bas s'enfuira le meurtrier). Le terme « chama » paraissant superflu, fait allusion à travers ses trois lettres, à la loi suivante : « Hé Hodé, Mèm Méatsmo, Chine Chéharag » (c'est lorsque le meurtrier reconnaît qu'il a tué involontairement) qu'il est alors exilé.
- 7) La lettre « hé » fait allusion au fait que les 5 (valeur numérique du hé) filles de Tsélof'had héritèrent comme des « garçons » de la terre d'Israël (comme l'allusion faite par la suite à travers la juxtaposition du terme « livné », qu'on peut traduire « aux fils », aux termes « bénom Tsélof'had », filles de Tsélof'had).

Réponses Pin'has N°145

**Charade:** Miche - Quai - Notes - Ekha

**Enigme 1 :** un mort (Baba Kama 82b).

**Enigme 2 :** 6313.

Le code de la carte bleue est du type xyzt (les 4 chiffres à trouver).

D'après l'énoncé on a les équations :

$$x+y+z+t=13 \quad (1); \quad x=2*t \quad (2); \quad y=3*z \quad (3)$$

En remplaçant (2) et (3) dans (1) il reste :

$$3t+4z=13 \text{ qui se résout simplement en } t=3 \text{ et } z=1. \text{ Essayez avec } t=0, t=1,$$

$$t=2, t=3 \text{ et } t=4. \text{ D'où le code est : } 6313.$$

## A la rencontre de nos Sages

Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi :

l'Admour Hazaken

Né en 1745, Rabbi Chnéour Zalman Baroukhovitch est un descendant en droite ligne du Maharal de Prague, l'arbre généalogique de sa famille remontant au roi David. Le Baal Chem Tov, par la bénédiction de qui cette naissance se produisit, indiqua aux parents de quelle façon il fallait éduquer l'enfant. À 1 an, l'enfant parlait déjà comme un adulte. Très tôt, ses qualités intellectuelles furent reconnues. À 2 ans, il témoignait d'une mémoire hors du commun et d'une intelligence fabuleuse. À 3 ans, il fut conduit chez le Baal Chem Tov, qui lui coupa les cheveux pour la première fois et le bénit. À 5 ans, sa connaissance de la Torah était immense. Il pouvait expliquer clairement le passage du Talmud le plus ardu. Déjà, lors de sa Bar Mitsva, les plus grands érudits le déclarèrent apte à discuter la Halakha et lui décernèrent le titre de « Gaon ».

Rabbi Chnéour Zalman s'installa dans la région de Vitebsk (dans l'ancienne Russie) et fut conduit, dans un premier temps, à rechercher le bien-être de ses frères juifs, qu'il engagea à constituer des colonies agricoles. Là, ils pouvaient vivre à l'abri des souffrances et de certains impôts que leur imposaient les non-juifs. Avec l'argent qu'il avait reçu pour son mariage, il réussit à installer de nombreuses familles juives et nomma également des professeurs pour leur enseigner la Torah. De 1758 à 1763, Rabbi Chnéour Zalman mit au point les idées fondamentales de son système philosophique, basé sur l'amour et la crainte de D.ieu provoqués par une réflexion profonde. Son

enseignement fut ensuite structuré à partir de la 'Hassidout, sur le conseil du Maguid de Méréritch qui, dans un premier temps, refusa de l'orienter dans le service de D.ieu et lui demanda de bâtir d'abord son propre système. Il devint aussitôt son 'hassid et le nomma en 1767 Maguid de Liozna (dans l'ancienne Russie). Puis, en 1770, il le chargea de rédiger le Choul'hane Aroukh, dont il commença immédiatement la compilation.

Après la disparition du Maguid, Rabbi Chnéour Zalman introduisit la 'Hassidout 'Habad et s'engagea dans la défense de l'enseignement du Baal Chem Tov, contesté par les mitnagdim (opposants à la 'hassidout). À ce titre, il fonda, en 1772, sa yéchiva à Liozna. Parallèlement, son enseignement reçut une diffusion de plus en plus large. Il rédigea le Choul'hane Aroukh, dont la première partie, les « Lois de l'étude de la Torah », fut publiée en 1794. Pour ce qui est de la 'Hassidout, son système de pensée est exposé dans son œuvre monumentale, le Tanya, « Loi écrite de la 'Hassidout », d'abord diffusée sous forme manuscrite, puis imprimée en 1797. En outre, une large compilation de ses commentaires se trouve dans deux importants volumes, « Torah Or » et « Likoutei Torah ».

Il fit alors l'objet d'une dénonciation de la part de ses opposants. En effet, il était responsable, en Russie, de la collecte des fonds pour soutenir la communauté 'hassidique de Terre Sainte, dirigée par Rabbi Mena'hem Mendel de Vitebsk. Or, Erets Israël était alors sous domination turque et la Turquie était l'ennemi de la Russie. Il fut donc arrêté, en 1799, puis emprisonné à Pétersbourg. Il fut libéré le mardi 19 Kislev, date qui est devenue

le Rosch Hachana de la 'Hassidout. Par la suite, son enseignement se diffusa largement. Deux ans plus tard, il s'installa à Lyadi. Là, Rabbi Chnéour Zalman prit position contre l'invasion française de la Russie, conscient de l'influence néfaste qu'elle aurait sur les Juifs. Poursuivi par les armées de Napoléon Bonaparte, fortes de 40 000 hommes, il dut s'enfuir et quitter Lyadi en 1812. Avec sa famille et de nombreux 'hassidim, il erra d'une ville à l'autre et arriva en 1812 dans le village de Pyéna. C'est là et en cette même année qu'il quitta ce monde, à l'issue du Chabbat. Il repose à Haditch près de Poltava (dans l'actuelle Ukraine). Rabbi Chnéour Zalman eut 3 fils et 3 filles. Ses 3 fils se consacrèrent en particulier à la diffusion des écrits de leur père.

Rabbi Chnéour Zalman de Lyadi est appelé de différentes manières. Les 'Hassidim l'appellent l'Admour Hazaké en hébreu ou l'Alter Rebbe en yiddish, ce qui veut dire « le Vieux Rabbi », du fait qu'il fut le premier Rabbi de 'Habad et le père de la dynastie des Rabbis de 'Habad. Il est appelé aussi Baal HaTanya vechaChoul'hane Aroukh, signifiant « l'Auteur du Tanya et du Choul'hane Aroukh », ou seulement Baal HaTanya. Il est fait souvent référence à lui comme « le Rav », du fait de son extraordinaire génie en matière de Halakha. Ainsi, son Choul'hane Aroukh est souvent appelé « Choul'hane Aroukh HaRav » pour le distinguer du Choul'hane Aroukh de Rabbi Yossef Karo dont il est une synthèse magistrale. Dans certains ouvrages de Halakha comme le Michna Broua, on l'appelle par l'acronyme « GRaZ », pour « le Gaon Rabbéou Zalman », ou « RaZ » pour « Rabbéou Zalman ».

David Lasry

## Notion Talmudique

Amira Léakoum

La semaine passée nous avons entamé le sujet de amira léakoum pour une Mitsva :

Citons à nouveau la Souguia dans le traité Erouvin: La Guémara (Erouvin 67b) traite du cas d'un bébé dont la Brit Mila doit être accomplie durant Chabbat mais dont l'eau chaude nécessaire avant la Brit Mila s'est renversée !

Peut-on demander au Goy de cuire de l'eau pendant Chabbat pour permettre la réalisation de la Mitsva ? Non ! Par contre, il est autorisé de demander au Goy d'apporter de l'eau chaude qui se trouve chez un voisin dans la même cour, ceci malgré que le Erouv Hatsérot soit inexistant !

Quelle est la différence ?

La Guémara définit que Chévout (action interdite par les 'Hakhamim le Chabbat) qui est « Bémaasé » par une action, est interdite même pour une Mitsva ; tandis que Chévout qui n'est pas accompagnée d'un Maasé est autorisé pour une Mitsva ! Que cela signifie-t-il ?

Beaucoup de Richonim interprètent ainsi : une Mélékha interdite par la Torah est considérée « avec une action » quand bien même dans le cas présent ce soit d'ordre rabbinique car effectuée par un Goy, tandis qu'un interdit d'ordre rabbinique accompli par un Goy est considéré comme étant sans Maasé et autorisé pour la Brit Mila. Cette Souguia autorise ainsi de

demander au Goy de faire une action Déranabane pour la Brit Mila. Qu'en est-il des autres Mitsvot ?

Le Rambam élargit cette permission aux autres Mitsvot, et tranche que c'est autorisé de demander au Goy de faire un interdit Déranabane pour n'importe quelle Mitsva !

Plusieurs Richonim affirment que la Guémara n'ayant parlé que de Brit Mila qui en elle-même repousse le Chabbat, on ne peut autoriser cela pour une autre Mitsva ! Voir Tosfot Guitin 8b et Rachba Chabbat 130b.

Malgré cela, le Choulhan Aroukh Siman 307 séif 5 penche comme l'avis du Rambam que cette permission est pour les autres Mitsvot aussi !

Cela est appelé : Chévout déchevout Bémakome Mitsva c'est-à-dire un interdit Déranabane (le fait de faire par un Goy) pour un interdit Déranabane, pour une Mitsva !

Il est intéressant de préciser que certains Richonim ont une autre version dans la Souguia. Selon eux, tant que c'est par un non-juif, même une vraie Mélékha peut être accomplie pour la Brit Mila !

Ainsi est l'avis du Baal Haïtour ; de plus il apprend de cela pour chaque Mitsva ! Selon cet avis, il est permis de demander au non-juif d'allumer une flamme pour permettre la réalisation d'une Mitsva !

En principe, on ne doit pas agir ainsi mais suivre l'avis de la majorité des Richonim qui ne l'autorisent pas ! Voir Rama Siman 276 séif 2 et Michna Béroura. **Moché Brand**

## Bassar Behalav

Après avoir consommé de la viande, il est interdit de manger des laitages dans les six heures qui suivent la fin du plat à base de viande. Il n'est pas nécessaire de compter les six heures depuis la fin de l'ensemble du repas, mais seulement à partir de la fin du plat à base de viande. Aussi, avant de manger un plat lacté, il faudra débarrasser la table où se trouvent des aliments à base de viande.

La raison de cette interdiction s'explique du fait que le goût de la viande consommée est tellement fort, qu'il ne disparaît qu'au bout de six heures, ce qui représente en général le délai entre deux repas. Selon cette explication, si l'on mâche simplement un morceau de viande sans l'avaler afin de le donner à des enfants en bas âge, qu'en sera-t-il ? Il ne sera pas nécessaire d'attendre pour consommer du lait. D'autres expliquent que du fait que la viande se glisse entre les dents, ce n'est qu'après six heures qu'elle perd sa forme et son goût n'est plus considéré comme de la viande. Selon cette explication, celui qui ne mange que de la graisse de viande n'est pas tenu de marquer un délai pour manger du lait et de même s'il trouve de la viande entre les dents après six heures. Le Choul'han Aroukh tranche la décision des deux avis c'est-à-dire qu'il faut attendre six heures dès que l'on consomme de la viande même s'il s'agit simplement de graisse de viande ou bien après avoir seulement mâché de la viande.

Mikhael Attal

## La Question

A la fin de la parachat Matot, suite à la guerre contre Midyan, les tribus de Réouven et de Gad vinrent voir Moché pour lui demander de s'installer sur les terres conquises contre Si'hone et Og, en dehors d'Israël.

Question : Pourquoi ont-ils attendu jusqu'à la guerre contre Midyan pour présenter leur requête ?

Le Torat Moché et le Male Aomer répondent :

Suite à la guerre contre Midyan, Israël reçut la Mitsva de la purification des ustensiles pris en butin.

Or, cette purification n'est pas nécessaire lors du butin récupéré lors d'une guerre de Mitsva.

De là, ces deux tribus déduisirent que si cette Mitsva ne fut pas donnée après les guerres contre Si'hon et Og, c'est que ces dernières faisaient déjà partie des guerres de Mitsva pour la conquête d'Erets Israël et ils pouvaient donc demander à s'y installer.

G.N.

Suite à la guerre contre Midyan, les tribus de Gad et de Réouven s'étaient fortement enrichies. Ayant fait l'acquisition de nombreux troupeaux, ces hommes avaient à présent besoin de vastes pâturages pour accueillir leurs animaux. Ils se présentent donc devant Moché pour lui demander le droit de s'installer sur la rive Est du Yarden. Moché, craignant qu'ils cherchent à éviter la guerre de conquête, leur répond que c'est possible, à condition qu'ils se joignent à leurs frères pour combattre. "Nous allons construire des étables pour nos troupeaux et des villes pour nos enfants, puis nous prendrons les armes et combattons en première ligne" (32,16).

Alors que Moché est rassuré sur leur motivation, c'est un autre détail de leur discours qui attire son attention. "Ce n'est pas ainsi qu'il faut procéder, construisez d'abord des villes pour vos enfants et seulement ensuite des étables pour votre bétail" (32,24). Comme Rachi l'explique, ils ont accordé plus d'importance à leurs biens plutôt qu'à leur famille, et ils ont fait de

l'accessoire une priorité. Comment comprendre que des personnages de cette stature puissent être plus attachés à des animaux qu'à leurs propres enfants ? Comment imaginer que des hommes si valeureux soient dénués de sentiment ?

Il faut certainement comprendre que leur choix n'était en rien le reflet d'un mépris à l'égard de leur famille mais plutôt le fruit d'une réflexion logique. En effet, il est plus long de construire des villes que des étables. Ils programmaient donc de bâtir tout d'abord des abris pour le troupeau pour avoir ensuite tout le temps nécessaire pour ériger des maisons solides et durables sans avoir le souci du bétail. Leur famille n'en serait que mieux lotis.

Devant un si beau programme, quel est donc le reproche de Moché à leur égard ?

En fait, leur projet était logique mais Moché leur montre qu'en choisissant cette solution, ils perdent une occasion d'exprimer à leurs proches combien ils sont une priorité à leurs yeux. D'autant plus qu'ils vont passer 14 années loin

de chez eux pour respecter leur engagement, ils se devaient de matérialiser leur attachement à leur famille en les mettant en tête de leur priorité. Commencer par s'occuper des enfants était techniquement moins logique mais prioritaire en terme d'éducation. Le bon sens repousse parfois une logique mathématique.

La Guemara (Ketouvt 103b) apporte l'exemple de Rabbi 'Hiya qui avait planté des graines de lin pour fabriquer des filets avec lesquels il chassait des animaux et qui avait récupéré leur peau pour y écrire toute la Torah qu'il enseigna à des enfants. Il y avait sûrement un moyen de gagner du temps en achetant des livres tout prêts, mais cette préparation lui avait permis de montrer à ses élèves combien il aimait leur transmettre. Il pouvait ainsi dire " Je peux faire en sorte que la Torah ne s'oublie jamais". C'était plus long mais très constructif. Comme dit Waze : "Le chemin le plus court n'est pas forcément le meilleur". (Darach David)

**Jérémy Uzan**



## La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Nethanel est un policier en Israël depuis plus d'une dizaine d'années. Chaque jour, il part à la chasse des mauvais conducteurs qui mettent en danger toute une population d'innocents. Il a comme encouragement les paroles de Rav Eliyachiv qui résonnent toute la journée dans sa tête : « la chaussée appartient à celui qui respecte le code de la route, autrement il n'a pas le droit d'y rouler ». Voilà qu'un beau jour, il entend dans sa radio qu'un fou conduit à tombeau ouvert sur une route proche d'où il se trouve. Il se dirige donc le plus rapidement possible dans sa direction afin de l'arrêter. Il ne tarde pas à le rejoindre mais a du mal à le stopper. Le chauffard ne semble même pas le remarquer. S'en suit une course poursuite sur l'autoroute qui se termine lorsque l'inconscient sort de l'autoroute et ralentit enfin. Nethanel le double et se place devant lui afin de l'empêcher de repartir, sort vite de son véhicule et s'approche de la voiture du mauvais conducteur pour le mettre en état d'arrestation. Mais lorsqu'il arrive à sa hauteur, il reste bouche bée, le chauffard n'est rien d'autre que son père. Il est maintenant face à un grand dilemme. Comment doit-il se comporter ? Répondre dans sa radio qu'il n'a pas réussi à arrêter le fuyard et continuer tranquillement son travail ou bien non, oublier qu'il s'agit de son père et se comporter avec lui comme tout autre délinquant de la route dont il a malheureusement tellement l'habitude ?

Le Choul'han Aroukh (Y"D 241,5) nous enseigne que si un père ou une mère transgresse un interdit de la Torah sur lequel on est passible de Malkout (flagellation), et que le fils est « le bourreau » du Beth-Din, il ne devra pas les frapper. Dans la même idée, si le père ou la mère sont coupables d'être mis en Nidouy (quarantaine), le fils ne pourra s'occuper de le faire. Le 'Hida écrit au nom du Zohar que Ra'hel Iménou fut punie puisqu'elle fit souffrir son père en lui cachant ses idoles, c'est pour cela qu'elle n'eut pas le mérite d'élever son fils Binyamin, encore une preuve que même si le père ou la mère sont dans l'erreur, leur enfant n'a pas le droit de les corriger. On pourrait donc logiquement penser qu'il en serait de même dans notre cas. Or, nous explique Rav Zilberstein, Nethanel a le droit et même le devoir d'arrêter son père car celui-ci en conduisant de la sorte met en danger beaucoup de gens et prend donc le titre de Rodef (qui poursuit un homme pour le tuer) qui est bien plus grave que ce dont traite le Choul'han Aroukh plus haut, car chaque instant où on le laisserait rouler il pourrait tuer un innocent H"V. C'est pour cela que le Rav lui demande d'arrêter son père dans la mesure où il n'y a pas d'autres policiers en mesure de le faire afin de stopper le danger.

**Haïm Bellity**

## Comprendre Rachi

**« Moshé les envoya mille par tribu pour l'armée, eux et Pin'has fils d'Elazar le Cohen à l'armée, et les ustensiles sacrés et les trompettes de sonnerie en sa possession. » (31,6)**

Rachi écrit : « eux et Pin'has : ceci nous apprend que Pin'has équivalait à tout le monde. Pourquoi Pin'has et non Elazar ? Car Hachem dit que celui qui a commencé par une mitsva, (d'avoir tué Cosbi fille de Tsour) termine. Autre explication : il est allé venger Yossef qui lui est apparenté du côté de sa mère par rapport au fait que les midyanim l'avaient vendu... Autre explication : il était oint pour la guerre. »

Les commentateurs posent la question suivante :

Pourquoi Rachi pose la question "pourquoi Pin'has est allé en guerre et non Elazar ?" seulement après avoir dit que Pin'has équivalait à tout le monde ?

Le Sifté 'Hakhamim répond :

J'aurais pu croire que la raison pour laquelle on n'a pas choisi Elazar c'est parce qu'il est très grand, mais maintenant que la Torah nous dit que Pin'has est très grand et que malgré tout on l'envoie à la guerre alors se pose la question pourquoi Pin'has et non Elazar ?

D'autres commentateurs répondent :

On aurait pu penser que la raison pour laquelle Moshé envoie Pin'has c'est parce que Moshé avait peur que l'un d'entre eux fasse une faute avec les filles de Midyan, c'est pourquoi il a choisi précisément Pin'has, car tout le monde a vu que Pin'has n'a pas hésité à tuer même un prince d'Israël donc tout le monde aura peur de fauter de peur d'être lui aussi tué. Mais maintenant qu'on nous dit que Pin'has équivalait à tout le monde, cela nous apprend qu'ils sont tous des justes car sinon quelle serait la louange faite à Pin'has en disant qu'il équivalait à tout le monde? On est donc forcé de dire que la louange est que bien qu'ils étaient tous des justes Pin'has équivalait à tout le monde, et maintenant ressort la question suivante : s'ils étaient tous des justes il n'y

a donc pas à craindre le fait qu'ils aillent fauter alors pourquoi envoyer Pin'has ?

On pourrait proposer l'explication suivante :

Tous ceux qui vont à l'armée sont de très grands Tsadikim, comme Rachi l'a dit plus haut [voir 31,3] donc ici, en disant que Pin'has équivalait à tout le monde c'est une très grande louange pour Pin'has et donc on aurait pu penser que c'est cela la raison pour laquelle on a envoyé Pin'has et on lui a confié ce grand poste [en effet, cela n'aurait pas dû être Pin'has car il n'était pas oint pour la guerre comme on le voit des deux premières explications de Rachi et comme le dit le Maharcha dans sota 43. Ce n'est que d'après la troisième explication que l'on dit que Pin'has était oint pour la guerre mais les autres explications ne sont pas d'accord avec cela].

Rachi vient donc nous dire que bien que l'on fasse une très grande louange à Pin'has, à savoir qu'il équivalait à tout le monde, cela ne justifie pas le fait qu'il prenne la place d'Elazar et donc pourquoi c'est Pin'has et non Elazar ? A cela, Rachi ramène trois explications, c'est-à-dire du fait que dans le verset où on parle d'envoyer les bné Israël à la guerre c'est précisément dans ce verset que la Torah vient faire une immense louange à Pin'has. On aurait donc vraiment pu croire que la raison pour laquelle on a demandé à Pin'has de diriger cette mission c'est parce qu'il est très grand et c'est pour cela que la Torah nous aurait fait la louange de Pin'has justement dans ce verset. C'est pour cela que Rachi intervient et ne demande pas juste "pourquoi Pin'has ?", sous-entendu "et pas un autre" car à cela le verset a déjà répondu en disant que Pin'has a été choisi du fait de sa grandeur, mais Rachi demande "pourquoi Pin'has et pas Elazar ?", car Elazar est aussi très grand. C'est que forcément la grandeur n'est pas l'unique raison et Rachi en cite donc trois autres qui justifient pourquoi Pin'has et non Elazar.

**Mordekhaï Zerbib**